



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

COMMISSION INFORMATIQUE

DEMANDE DE COFINANCEMENT A LA COMMISSION INFORMATIQUE

Merci de transmettre votre demande pour préavis au président de la Commission Informatique de votre Faculté (CIF):

M. Bastien.Chopard@unige.ch / Sciences, M. Antoine.Geissbuhler@unige.ch / Médecine,
Mme Genoveva.Puskas@unige.ch /Lettres, M. Dimitri.Konstantas@unige.ch / SES,
M. Christian.Bovet@unige.ch / Droit, M. Jean-Daniel.Macchi@unige.ch / Théologie,
Mme Mireille.Betrancourt@unige.ch / PSE, M. Kilian.Seeber@unige.ch / FTI.

Toutes les demandes de cofinancement doivent parvenir à votre CIF **au plus tard le vendredi 25 janvier 2013** pour être validées et transmises au Bureau de la COINF (Thierno Diallo). Les projets de type HPC seront préavisés par M. Bastien Chopard, coordinateur du groupe HPC de la COINF, qui en fera une analyse plus approfondie. Pour les structures (centres interfacultaires) ne bénéficiant pas d'une commission informatique de type CIF, veuillez adresser directement vos demandes à Thierno.Diallo@unige.ch. La sélection finale aura lieu à la séance COINF du 07 mars 2013.

Date de réception :	Demande no :
Faculté/Département : Institut Confucius	Tél. : 022 379 0730
Nom/Prénom : Zimmermann Basile	E-mail : basile.zimmermann@unige.ch

Exposé des motifs

Une participation au financement de l'augmentation temporaire du taux d'activité de deux collaborateurs, via mandat ou engagement temporaire, pour l'amélioration de l'interface et du contenu du blog scientifique de l'Institut Confucius est demandée à hauteur de 10'000 francs. Une somme équivalente de 10'000 francs sera fournie par l'IC via le Hanban (institution qui soutient financièrement l'IC côté Chine dans le cadre du partenariat avec l'Unige) et destinée au même usage. L'IC met à disposition le matériel informatique (postes de travail et logiciels) nécessaire au projet; il est prévu de solliciter le service informatique de l'Unige pour l'hébergement du blog.

Pour plus de détails voir le document ci-joint.

Indiquer si ce projet est de type HPC (High Performance Computing) : Non

Indiquer si ce projet est dans le domaine de l'enseignement : Non

Coût total net : CHF _20'000_

Cofinancement demandé à la COINF : CHF _10'000_

(voir règlement plus bas).

Type de demande : investissement autres ressources

Préavis de la CIF ou du bureau de la COINF :	Priorité : <input type="checkbox"/> haute <input type="checkbox"/> moyenne <input type="checkbox"/> basse
Date :	Signature :

Décision de la COINF :	Priorité :
Date :	Signature



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

COMMISSION INFORMATIQUE

Demande de cofinancement – Règlement

Objectif du cofinancement

1. La COINF s'engage à cofinancer des projets impliquant des investissements en matériel et logiciel informatiques (les renouvellements en sont exclus), ou le développement de solutions innovatrices s'appuyant sur des technologies et soutenant des initiatives académiques dans les domaines de l'**enseignement** et de la **recherche**.
2. Un montant de CHF 350'000 (sous réserve de l'arbitrage du Rectorat sur le crédit d'investissement 2013 de l'UNIGE) est mis à disposition pour les **besoins d'investissements** en matériel et logiciel informatiques, dont environ CHF 150'000 destiné aux projets de type HPC (High Performance Computing). Le cofinancement est en principe à hauteur maximum de 50%.
3. Le montant total disponible pour les **besoins de soutien** sous forme de prestations (mandats et salaires) s'élève à CHF 64'000. Le cofinancement qui sera alloué dans ce cadre ne dépassera pas le montant maximum de CHF 10'000 par projet, limité à l'année en cours.

Démarche et conditions

4. Toutes les demandes doivent comprendre un exposé des motifs, préciser le coût total du projet en termes d'investissement (la liste complète du matériel prévu, accompagné de devis) et de mandat / salaire nécessaires à la bonne exécution du projet.
5. Il est demandé de fournir un document attestant des cofinancements.
6. Les responsables projet devront donner une preuve de la pérennité de leur développement au-delà de la période de soutien. Ils devront, entre autres, préciser les coûts de fonctionnement annuels induits (support, maintenance, licences) et en indiquer la source de financement.
7. Les projets qui impliquent des investissements en matériel devront démontrer que les équipements demandés sont indispensables et qu'il n'est pas possible d'utiliser les équipements déjà existants (au niveau de l'institution ou dans les facultés) pour les besoins du projet.
8. Les projets académiques déclineront leur besoin de soutien sous forme de prestations (mandats et salaires), car il est possible que ces prestations puissent déjà être fournies par des ressources institutionnelles existantes.
9. Une première sélection et priorisation des projets est requise au niveau des CIFs.
10. Lorsque le projet est accepté dans le cadre des investissements en matériel et logiciel informatiques, la COINF s'engage pour un cofinancement à hauteur du

taux décidé. Si le crédit de la COINF le permet en termes de disponibilité financière et si le projet concerné ne mentionne en termes de cofinancement que des salaires pris en charges par des fonds externes, alors une contribution sur le matériel peut être demandée à la faculté ou au fonds selon un taux variable de 10% à 50%. La priorité d'attribution du crédit d'investissement sera toutefois donnée aux projets dont le cofinancement se monte à au moins 50%.

Projets dans le domaine de l'enseignement

11. Les projets académiques dans le domaine de l'**enseignement** doivent :
- a. renforcer l'apprentissage des étudiants soit par l'apprentissage collaboratif soit par un soutien au travail individuel et enrichir les interactions entre étudiants et enseignants.
 - b. proposer une réelle intégration des technologies dans l'**enseignement** et l'apprentissage.
 - c. utiliser dans la mesure du possible les plates-formes institutionnelles en usage (Dokeos ou Moodle pour l'**enseignement**). Tout projet faisant appel à d'autres technologies (sites web avec activités, outils de simulation, applications, exercices, évaluation en ligne, etc.) pourra être soumis, mais devra être coordonné avec le service NTICE de la DiSTIC.
 - d. faire l'objet d'un suivi. Les responsables de projets devront s'engager à le faire auprès du collaborateur scientifique du Réseau eLearning de l'UNIGE (ReL), Mme Elsa Sancey. De l'expertise technologique et un soutien pédagogique pourront être demandés auprès du service NTICE de la DiSTIC. Une formation aux outils techno-pédagogiques dispensée par TECFA dans le cadre de la formation continue est de plus conseillée.

Modalités financières

12. Pour les factures relatives aux investissements en matériel et logiciel informatiques, elles devront être visées par le demandeur et justifiées du bon de commande (signé par les personnes habilitées selon la directive associée). Elles devront être préalablement munies d'une étiquette comptable avec le montant pris en charge par le demandeur conformément à la décision de cofinancement, avant d'être envoyées au bureau de la COINF (Thierno.Diallo@unige.ch, Division STIC, Uni-Dufour). Le bureau de la COINF validera les informations fournies et complètera la facture avec la part de cofinancement octroyée par la COINF (étiquette comptable COINF) avant transmission à la Division financière. Le délai de remise des factures est fixé au 30 novembre de l'année en cours. Au-delà de cette date le cofinancement COINF tombe.
13. Pour les financements liés aux mandats / salaires, l'entité bénéficiaire engagera d'abord la dépense consentie par la COINF à hauteur maximal du co-financement alloué. Une rétrocession du montant dépensé sera établie en fin d'année en faveur de l'entité, sous forme de virement interne. Cette opération est effectuée après la réception et la validation des documents justifiant les dépenses réalisées dans ce cadre. Les documents justificatifs (la preuve d'engagement et toute formule de paiement associée) doivent être adressés au bureau de la COINF avant la fin de l'année, au plus tard le 15 décembre, pour le suivi / traitement du dossier. Il convient enfin de préciser que les dépenses à effectuer par les entités bénéficiaires du fonds doivent

l'être exclusivement sur des fonds DIP ; aucun virement interne ne sera sinon effectué.

14. Toutes les factures envoyées à la COINF doivent être munies de la référence indiquée dans la lettre d'acceptation (ou accompagnée d'une copie de la lettre d'acceptation).
15. Le cofinancement de la COINF ne s'apparente pas à un crédit alloué et discrétionnaire. Il s'appuie précisément sur le projet soumis à la COINF, ainsi que sur le matériel ou les ressources dévisées. De ce fait, le demandeur ne pourra pas soumettre des factures qui n'ont pas un lien direct avec le projet ou qui ne concernent pas des éléments du devis.

Bilan

16. Tous les projets ayant bénéficié d'un cofinancement feront l'objet d'un rapport ou d'une présentation à la COINF dans les 6 mois qui suivent l'allocation du crédit. Pour les projets dans le domaine de l'enseignement, les responsables seront contactés par Mme Elsa Sancey afin d'établir ce bilan.

Basile Zimmermann
Directeur, professeur assistant en études chinoises
Ligne directe: 022 379 07 32
Basile.Zimmermann@unige.ch

Genève, le 25 janvier 2013

Exposé des motifs - demande de subside pour l'amélioration de l'interface du blog scientifique de l'Institut Confucius

Le Concept

Avec le développement d'Internet ces dernières années, la diffusion de l'information (dans le sens général du terme) a changé de forme et de fond. Cette évolution affecte l'Université de Genève et peut être observé, par exemple, dans l'utilisation du site Internet de l'université: pages personnelles de présentation des recherches et/ou des personnes, archive ouverte en ligne des publications de l'UNIGE, abonnements à différents services dédiés au travail académique (JSTOR notamment), etc.

Le blog scientifique de l'Institut Confucius de l'Université de Genève (IC ci-après) est un projet d'expérimentation d'une nouvelle forme de diffusion des résultats de recherches, principalement mais non exclusivement, dans les domaines de sciences humaines et de sciences sociales. **Ce travail a débuté il y a deux ans environ, et les premiers contenus sont en ligne depuis quelques semaines à l'adresse: <http://www.unige.ch/ic/blog.html>**

Contrairement aux blogs populaires, le blog scientifique de l'IC est modéré: chaque publication est éditée par le directeur de l'Institut, et soumise systématiquement à l'approbation de deux rapporteurs qui sont en général des professeurs de l'UNIGE. A terme, il est envisagé d'indiquer pour chaque contenu publié les noms des personnes qui sont intervenues dans le processus de rédaction.

Parmi les avantages de ce système de blog scientifique, on peut relever les points suivants:

- Une recherche est rapidement publiée. En l'espace de quelques jours ou quelques semaines, alors que les publications traditionnelles dans des revues prennent en général plusieurs mois;
- La publication et la consultation sont gratuites, là où les intérêts économiques des éditeurs des revues actuelles pénalisent parfois la circulation des travaux scientifiques;
- Le travail des personnes qui relisent, vérifient, et participent à la qualité d'une publication peut être valorisé par l'indication des noms des rapporteurs sur la page du blog;
- Le système de diffusion des publications ainsi que la vérification de leur qualité sont modifiés; il est aussi plus aisé de suivre le travail d'une personne, ou d'un groupe de recherche (en s'inscrivant au flux RSS);
- Cette formule est particulièrement adaptée au contexte de l'Institut Confucius qui est une structure interfacultaire, avec des activités à dimensions internationales (entre la Suisse et la Chine notamment), pour lesquelles la visibilité sur Internet en plusieurs langues est un outil de travail essentiel.

Solution technique et utilisateurs finaux

Bien que le blog scientifique de l'IC soit déjà en place et fonctionnel, il est nécessaire de sortir de l'interface Lenya de l'Unige afin d'avoir plus de souplesse technique et d'explorer de nouvelles idées. L'engagement d'un informaticien professionnel n'est pas indispensable car l'édition web est à la portée de chacun, mais il est important que la (les) personne(s) concernée(s) puisse(nt) y consacrer une longue période de temps afin d'assurer la qualité du résultat final. Il faut s'assurer de l'adéquation de la forme technique retenue par rapport à nos besoins, différents en fonction du contenu de chaque entrée du blog (qui couvrira à la fois les événements et les activités de recherche par projets de l'IC), et en garantir la pérennité.

Pour ce faire, l'IC souhaite augmenter temporairement les taux d'activité de M. Fabien Scotti et Mme Manon Widmer, actuellement commis administratifs à 30% et futurs doctorants (Mme Widmer vient de terminer son master en études chinoises en septembre dernier; M. Scotti termine son master en études asiatiques durant la session de février 2013), pour qu'ils se consacrent à cette activité spécifique. Tous deux sont d'excellents collaborateurs qui possèdent déjà une relative aisance avec les outils informatiques. Par le biais de cette mise en place, ils auront l'occasion de se former aux outils techniques concernés (Wordpress, programmation html, et l'édition de fichiers audiovisuels notamment), et comme il est prévu qu'ils poursuivent leur travail à l'IC tant dans la structure administrative que les activités de recherche, ils pourront en assurer également la pérennité. D'autres membres du personnel de l'IC (moi-même et Mme Nadia Sartoretti) sont aussi relativement à l'aise en informatique et pourront prendre le relais ou gérer une transition lorsque cela sera nécessaire.

Dans l'ensemble, les tâches qu'il est prévu de réaliser à l'aide du financement demandé sont:

- L'hébergement du blog en collaboration avec le service informatique de l'UNIGE;
- La formation des deux collaborateurs concernés;
- L'installation de Wordpress et le paramétrage du blog (choix des modules, du workflow pour la publication des articles, etc.);
- L'adaptation de l'interface graphique;
- La migration du contenu existant et l'interaction avec le site principal de l'IC;
- *Une période d'une année de tests, d'édition de différents types de contenus en français, anglais, et chinois ainsi que de réglages afin de trouver la bonne formule correspondant à nos activités et nos besoins.*

Le dernier point de la liste est le plus important. Il s'articulera au fur et à mesure des événements organisés par l'IC qui constitueront la ressource principale du blog en 2013 via les comptes rendus rédigés par les doctorants et postdocs qui y participeront. Les personnes travaillant sur le blog possédant également des compétences leur permettant d'éditer le contenu, il leur sera demandé d'intervenir sur l'édition des matériaux, qu'il s'agisse de textes en français, anglais et chinois, de documents audiovisuels, ou de modifier l'interface graphique. Les compétences et les activités concernées sont ainsi interdisciplinaires et doivent être effectuées par les mêmes personnes.

A cet égard, il faut noter que le personnel de l'IC est en surcharge et qu'il est difficile actuellement de consacrer du temps au site internet. L'idée est que, par le biais de ce financement spécifique, il devienne possible de développer cette partie de nos activités pour en faire un outil de premier niveau.

Je compte une personne à un taux d'activité de 20% pendant une année, dont la période de travail débordera sur 2014; ce taux sera réparti entre Mme Widmer et M. Scotti en fonction des activités de l'IC et de la disponibilité de ces deux collaborateurs.

Le Hanban fournira en 2013 la moitié du montant de 20'000 francs estimé via ses contributions annuelles à l'IC, si la COINF pouvait contribuer pour la deuxième moitié nous en serions très reconnaissants.

Basile Zimmermann